

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 57 / 2025

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 005-210500773-20250725-202557-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq
le 24 juillet à 8 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 17 juillet 2025

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie.

Absents : GARCIN Michel (pouvoir à CHALLOT Serge), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain.

OBJET : Demande de subvention pour travaux de mise en sécurité d'un bâtiment scolaire.

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Dans un contexte de service à la scolarité, il s'agit d'offrir aux enfants un environnement de qualité qui s'inscrit dans un cadre pédagogique. La mise en sécurité du bâtiment scolaire permettra de proposer un service public optimal.

La pièce maîtresse du projet demeure la mise en sécurité du bâtiment avec des travaux :

- Changement des menuiseries pour un gain énergétique
- Changement de la plomberie pour la sécurité des enfants

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Mise en Sécurité	29 491.78€	Département des Hautes Alpes 50%	14 745.89€
		Autofinancement 50%	14 745.89€
TOTAL	29 491.78€	TOTAL	29 491.78 €

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux du bâtiment scolaire, l'aide des financeurs ci-dessus pour un montant de 29 491,78 € HT.

APPROUVE l'exposé du Maire ;

APPROUVE le projet et son contenu ;

APPROUVE le plan de financement du projet ;

S'ENGAGE à préfinancer l'opération et à inscrire cette dépense au budget ;

AUTORISE le Maire à formuler les demandes de subvention auprès de

S'ENGAGE à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Vote : pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Le Maire

Valérie GARCIN

